

## THÈME

## Éducation de qualité et « écoles amies des enfants »

Chaque jour à travers le monde, plus d'un milliard d'enfants vont à l'école. Que leurs classes soient données dans un bâtiment, sous une tente ou parfois même à l'ombre d'un arbre, ces enfants devraient tous avoir la même possibilité d'apprendre, de développer leur potentiel et d'enrichir leur vie. Malheureusement, pour de nombreux enfants, l'école n'est pas une expérience positive.

Le modèle « école amie des enfants » part du principe élémentaire que les écoles peuvent et doivent fonctionner en tenant compte avant tout de l'intérêt supérieur de l'enfant. L'environnement éducatif doit être sans danger, protéger l'enfant et sa santé, employer des enseignants dûment formés, disposer des ressources nécessaires et offrir les conditions les plus favorables possibles à l'apprentissage. Cette qualité de l'éducation est importante, tout d'abord parce qu'elle est indispensable pour respecter le droit à l'éducation de chaque enfant et aussi parce que l'amélioration de la qualité de l'éducation peut entraîner des gains en termes d'accès, d'égalité des sexes, d'autonomisation et de réussite scolaire.

Le modèle « école amie des enfants » est devenu la principale approche utilisée par tout un réseau de partenaires nationaux et internationaux pour promouvoir une éducation de qualité pour tous les enfants, dans les situations normales de la vie quotidienne comme dans les situations d'urgence.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2006, sur l'ensemble de la planète, 85 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire étaient effectivement scolarisés. En 2007, dans plus de 60 pays en développement, 90 % des enfants du même âge allaient à l'école.

L'approche « école amie des enfants » est utilisée dans 93 pays pour assurer aux enfants le respect de leur droit à une éducation de qualité.

En 2006, environ 75 millions d'enfants d'âge scolaire n'étaient pas scolarisés. En 2007, 101 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire – 53 millions de filles et 48 millions de garçons – n'allaient pas à l'école.

Le but de l'éducation primaire pour tous représente un défi particulier en Afrique subsaharienne où, en 2007, 46 millions d'enfants n'étaient pas scolarisés, ainsi qu'en Asie du Sud où pour la même année ce chiffre se montait à 35 millions.

# PROBLÈMES SOUS-JACENTS

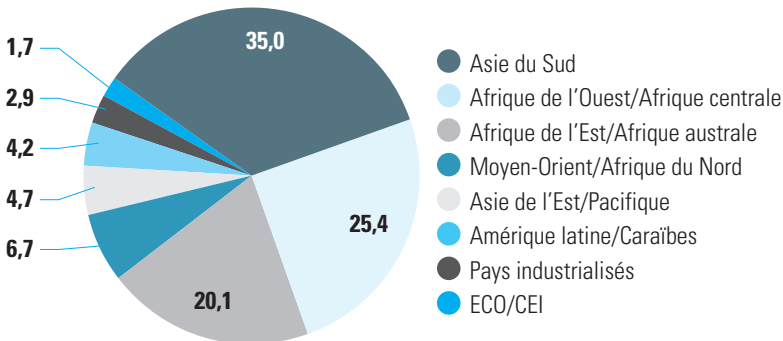
L'école n'est pas une institution qui peut adopter une approche standard et unique face à des enfants qui ont des besoins variés et qui viennent à l'école avec leur personnalité et leur expérience individuelle, produit de circonstances familiales et sociales différentes. Une « école amie des enfants » veut faire de ces expériences un véritable capital tout en adaptant son approche aux facteurs familiaux et sociaux susceptibles de constituer des obstacles à la scolarisation des enfants, à leur présence régulière et aux succès de leurs études.

Une école amie des enfants est inclusive et se caractérise par sa qualité. Son environnement physique et l'atmosphère émotionnelle et sociale qui y prévaut doivent être adaptés à l'étude. Dans ce type d'école, les droits

des enfants doivent être protégés et leur voix doit pouvoir s'y faire entendre. L'environnement doit constituer un havre où les enfants peuvent apprendre et se développer et il doit refléter le respect foncier qui est accordé à leur identité individuelle et à leurs besoins variés.

Caractère inclusif, sensibilité aux différences entre sexes, tolérance, respect de la dignité et autonomisation personnelle sont des aspects fondamentaux d'une école amie des enfants. Elles assurent l'intimité et la sécurité des filles en offrant des toilettes séparées pour filles et garçons; elle font la promotion des pratiques d'hygiène par une éducation appropriée et offrent la possibilité d'en faire les gestes les plus simples comme se laver les mains dans de l'eau salubre et boire de l'eau potable.

## Nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui n'étaient pas scolarisés en 2007 (en millions)



Note : ECO/CEI signifie Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants.

Source : UNICEF, bases de données mondiales, 2008, et Centre de données, Institut de statistique de l'UNESCO, 2008.

## ACTIONS

**Ratifier toutes les conventions pertinentes concernant les droits humains.** Reconnaître formellement l'éducation comme droit humain et ratifier tous les traités internationaux appropriés. Mesure indispensable pour que les États réalisent les objectifs de l' « Éducation pour tous ».

**Garantir l'accès à l'éducation.** Financer et mettre en place des programmes d'éducation de la petite enfance, s'engager à assurer l'universalité de l'école primaire par des mesures qui la rende véritablement accessible à tous les enfants, développer l'enseignement secondaire, assurer le caractère équitable de l'accès à l'enseignement supérieur.

**Éliminer les obstacles économiques à l'éducation.** Abolir les droits d'inscription à l'école primaire, collaborer avec le secteur de l'éducation parallèle afin de promouvoir et de faciliter d'autres possibilités d'accès à l'éducation, inclure dans les plans d'action nationaux et les initiatives de réduction de la pauvreté des mesures spécifiques pour l'élimination des obstacles économiques.

**Promouvoir l'inclusion et mettre fin aux discriminations.** Assurer que les naissances soient déclarées, l'impossibilité de produire un acte de naissance pouvant empêcher l'inscription à l'école, éliminer toutes les formes de discrimination.

**Mettre en place des programmes ouverts, pertinent et inclusifs.** Promouvoir des programmes variés qui enseignent aux enfants non seulement le calcul et la lecture, mais leur donnent également des connaissances en sciences, en lettres, en langues, en sport et en arts. Donner aux enfants l'occasion de jouer, indispensable à leur développement optimal.

**Développer un apprentissage et une évaluation fondée sur les droits.** Assurer qu'on donne aux enfants le droit d'exprimer leurs vues et que celles-ci soient effectivement prises en compte, assurer le caractère approprié du matériel d'enseignement et d'apprentissage.

**Assurer aux enseignants une formation et un soutien adaptés ainsi que le respect qui leur est dû.** Établir des normes de qualification minimales pour tous les niveaux de l'enseignement, introduire des mesures pour protéger les droits des enseignants (par exemple sur les questions d'échelle de salaires, de gestion des établissements scolaires et autres préoccupations qui leur sont propres).

**Mettre en place un environnement qui assure aux enfants convivialité, sécurité et bonne santé.** Garantir des normes minimales de santé et de sécurité, une fréquence minimale d'inspection des écoles, offrir des services de soins de santé comprenant programmes de nutrition, examens de dépistage et examens médicaux réguliers, mesures de prévention du paludisme et dispositions particulières pour les enfants souffrant du VIH et du SIDA.

**Respect des identités.** Assurer l'accès à une éducation bilingue ou multilingue pour les enfants qui ne connaissent pas bien la langue d'enseignement, consulter la communauté locale pour veiller au respect de l'identité religieuse, culturelle ou linguistique.

**Garantir la participation des enfants.** Introduire et encourager à tous les niveaux la participation des élèves, mobiliser les enfants dans le développement de la politique scolaire.

**Protection de l'intégrité des enfants.** Interdire toute forme de violence contre les enfants, y compris les punitions corporelles et humiliantes à l'école comme à la maison, encourager et former les enseignants à abandonner les châtiments corporels et introduire des stratégies non violentes de règlement des conflits, mettre en place des mécanismes permettant aux enfants de porter plainte.

*Adapté de : Une approche de l'Éducation pour tous fondée sur les droits de l'homme.*

## PLEINS FEUX

### SUR L'OBTENTION DE RÉSULTATS

La campagne « Écoles pour l'Afrique », lancée en 2004 par l'ancien Président sud-africain Nelson Mandela pour fournir un cadre d'enseignement offrant la sécurité et une meilleure qualité d'éducation aux enfants du continent, avait à la mi-2008 bénéficié à environ 3 millions d'enfants en **Afrique du Sud**, en **Angola**, au **Malawi**, au **Mozambique**, au **Rwanda**, et au **Zimbabwe**.

La **Thaïlande** a, dans le cadre de ses efforts pour appliquer une politique « école amie des enfants », élaboré des plans architecturaux normalisés pour la construction des écoles nouvelles et la rénovation des écoles existantes.

Dans l'**ex-République yougoslave de Macédoine**, le modèle « école amie des enfants », avalisé par le ministère de l'Éducation, a désormais force de loi.

En **Chine**, le succès de l'application du modèle « école amie des enfants » dans 1 000 écoles pilotes a contribué à la décision prise par le gouvernement en 2007 d'adopter cette approche comme modèle pour améliorer la qualité de l'enseignement primaire et secondaire.

En Afrique de l'Ouest, des modèles « école amie des filles » ont été appliqués au **Burkina Faso**, au **Cameroun**, en **Gambie**, au **Ghana**, en **Guinée**, en **Guinée-Bissau**, en **Mauritanie**, au **Nigéria** et au **Sénégal**.

Certains gouvernements ont introduit le programme « Learning Plus », une initiative qui élargit le rôle de l'école pour y inclure des services sociaux aux enfants. Le **Lesotho**, le **Rwanda**, le **Swaziland** et la **Zambie** ont jugé que ces services étaient si vitaux pour l'enseignement qu'ils les ont intégrés dans leur approche « école amie des enfants ».

#### **Pour toute information supplémentaire :**

*Manuel des écoles amies des enfants*,  
UNICEF, New York, 2009

*Une approche de l'Éducation pour tous fondée sur les droits de l'homme*,  
UNICEF et UNESCO, New York, 2007.

#### **Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

Division de la communication  
Section des professionnels  
du développement  
3 United Nations Plaza, 6e étage  
New York, NY 10017  
États-Unis  
devpro@unicef.org

**[www.unicef.org/french](http://www.unicef.org/french)**

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)  
Mars 2009